

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le 14 mars, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 1^{er} mars.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Au point n°1 : 30

Du point n°2 au point n°5 : 32

Au point n°6 : 33

A partir du point n°7 : 32

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants :

Au point n°1 : 36

Du point n°2 au point n°5 : 38

Au point n°6 : 39

A partir du point n°7 : 38

Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°6), Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé (à partir du point n°2), Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno (jusqu'au point n°6 inclus), M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge (à partir du point n°2), Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothee, pouvoir donné à M.DEHAENE Michel
M.BLERVAQUE Philippe, pouvoir donné à Mme DURUT Jocelyne
Mme BOULENGER Delphine, pouvoir donné à M.DUYCK Joël
M.BROUTEELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique
Mme LORPHELIN Martine, pouvoir donné à M.LORIDAN Bernard
Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à M.HENNEON François-Xavier

Absents :

M.BOONAERT Jean-Philippe (jusqu'au point n°5)
M.DELABRE Aimé (au point n°1)
M.DELVALLE Jean
M.FICHEUX Bruno (à partir du point n°7)
M.LAPIERRE Julien
M.RAVET Pierre-Luc
M.VANECLOO Serge (au point n°1)

Secrétaire de séance : M.MOUQUET Denis

Délibération n°2024D022 - Développement économique et acquisitions foncières – ZA des Petits Pacaux – Cession de parcelles au groupe Vitalis

Le Vice-Président expose au Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 octobre 2006 relative aux zones d'activités,

Considérant que la route d'accès aux Petits Pacaux III passera sur le lot 5 des Petits Pacaux II, et qu'il en résulte un reliquat de part et d'autre ;

Considérant le reliquat d'une superficie d'environ 1 096m² jouxtant le lot 4 des Petits Pacaux II ;

La Communauté de Communes Flandre Lys est sollicitée par la SAS Vitalis Groupe pour l'acquisition des lots 1 (3 680m²), 2 (6 706m²), 3 (8 096m²), 4 (5 722m²) et du reliquat d'environ 1 096m², pour une superficie totale d'environ 25 300m² en fonction de l'arpentage définitif du reliquat.

Pour rappel, la SAS Vitalis Groupe est déjà implantée sur la ZA des Petits Pacaux II. Cette société est spécialisée dans le négoce et le conditionnement de pommes de terre et d'oignons et emploie à ce jour 280 salariés en CDI et 50 intérimaires.

Cette implantation répond à plusieurs objectifs du groupe Vitalis :

- Rapatrier le siège sur Merville et le personnel associé (concerne le rectangle orange sur le plan intitulé « Bureaux » + parking drainant)
- Etendre la partie tri et conditionnement pour faire face à leur croissance
- Délocaliser et accroître le stockage des palettes pour répondre à la croissance et aux normes incendie (intitulé « zone palox »)
- Aménager leur propre bassin de tamponnement pour répondre aux normes incendie

Le tarif aux Petits Pacaux II est de 5€HT/m².

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'AUTORISER la vente des parcelles au profit de la SAS Vitalis Groupe ou toute SCI créée à cet effet
- D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (38 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 14 mars 2024,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Denis MOUQUET



Jacques HURLUS

